

Luxembourg, le 11 DEC. 2020



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Administration de la Nature et des Forêts
Arrondissement Centre-Est
B.P.30
L-9201 DIEKIRCH

début de publication: 11 décembre 2020

fin de publication: 11 mars 2021

N/Réf.: 97885

Monsieur le Chef d'arrondissement,

En réponse à votre requête du 30 novembre 2020 par laquelle vous sollicitez l'autorisation pour une coupe d'urgence pour cause de bostryche sur des fonds inscrits au cadastre de la commune de FISCHBACH: section C de WEYER (in der Groenn), sous les numéros 282/334 et 289/336, j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je vous accorde l'autorisation sollicitée aux conditions suivantes :

1. Le déboisement sera réalisé sur des terrains inscrits au cadastre de la commune de Fischbach, section C de Weyer, sous les numéros 282/334 et 289/336, au lieu-dit « in der Groenn », conformément à la demande soumise.
2. Le déboisement se limitera à une superficie de 75 ares.
3. Conformément à l'article 13 § (3), dernier alinéa, de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, le propriétaire ou le possesseur du fonds est tenu de prendre après la coupe rase, dans un délai de 3 ans à compter du début des travaux d'abattage, les mesures nécessaires à la reconstitution de peuplements forestiers équivalant, du point de vue production et écologie, au peuplement exploité.
4. Le préposé de la nature et des forêts (M. Olivier Molitor, tél : 621 202 134) sera averti avant le commencement des travaux de déboisement.

La présente vous est accordée sans préjudice d'autres autorisations et du droit de superficie éventuellement requis.

Veillez agréer, Monsieur le Chef d'arrondissement, l'expression de mes sentiments très distingués.

Pour la Ministre de l'Environnement,
du Climat et du Développement durable

Carmen Weisgerber
Conseillère

Copies pour information :

- Arrondissement CENTRE-EST
- Commune de FISCHBACH